

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT  
Charente-  
Maritime****Séance du 27 septembre 2022****NOMBRE DE  
MEMBRES**

L'an deux mille vingt deux, le vingt- sept septembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Afférents au  
Conseil Municipal  
19**Présents :** Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- -Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame BERUSSEAU Evelyne- -en exercice  
19Nombre de  
présents  
15Nombre de votants  
17**Excusés :** Madame CHAPRON Christine (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI)- Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)Date de la  
convocation**Absents :** Madame STRADY Emmanuelle - Monsieur VICI Laurent - -

23 septembre 2022

A été nommée secrétaire de séance : Béatrice ORTEGA

**2022 09 86- ENEDIS – redevance d'occupation du domaine public**

Monsieur le Maire rappelle que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité donne lieu au paiement d'une redevance.

Le montant est calculé selon le nombre d'habitants de la commune et s'élève pour 2022 à 256.00 €

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,  
- prend acte du versement de la redevance selon les modalités exposées ci- dessus**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme, Publiée site internet le 30/09/22  
Le GUA, le 28 septembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

